

Les emplois familiaux de collaborateurs désormais interdits

Les emplois familiaux de collaborateurs désormais interdits

[illegible]

Déjà à la
recherche
d'un autre job

Le député de la majorité Richard Ramos (Modem) a voté le texte, mais il tient à souligner que « c'est l'affaire Filion et les réactions qu'elle a suscitées au sein de la société française qui sont à l'origine du débat et donc de cette nouvelle mesure. Il faut que le parti

Deux parlementaires concernés dans le Loiret

Dans le Loiret, deux parlementaires sont directement concernés par ce volet de la loi, à savoir le député LR Claude de Ganay et le sénateur LR Jean-Noël Cardoux, qui l'un comme l'autre, emploient leur fille comme attachée parlementaire.

Claude Ganay condamne

aspect factif de ces emplois quand il est avéré et reconnu qu'il y a eu des abus, à droite comme à gauche. Mais ce n'est pas tout. Il faut aussi pouvoir assurer que ma fille a été correctement brossée, affirmait-il. C'est elle qui traitait notamment les dossiers de recours. Elle était chargée de parlementaire. Quand on aide une commune, c'est relativement simple. Mais quand on aide un amont par le service administratif. Mais quand il s'agit d'associations, c'est beaucoup plus compliqué. Il faut faire beaucoup de temps. Et c'est vrai que les réserves parlementaires disparaissent, il faut donc se travailler à effectuer.

Le raisonnement est à peu près le même pour le second qui estime que les emplois sont réservés à des familles et emplois familiaux. Nous avons d'ailleurs proposé au Sénat d'insérer deux critères de qualification :

passer que le travail soit bien effectué. C'est très facile de les mettre en œuvre, mais ça n'a pas été subtil.

Le sénateur regrette en tout cas que les services de sa ville en qui il avait entière confiance et qui l'auraient contacté à toute heure, l'ait attendu tout un jour, avec une certaine impatience la décision.

Sénatoriels : Je n'ai investi officiellement

Candidat aux élections sénatoriales de septembre prochain, Jean-Noël Gaudin, député de la 1^{re} circonscription de la Haute-Saône, vient de faire connaître ses intentions au conseil départemental. Comme pour laquelle M. Gaudin a raison de presser du pied l'accélérateur. Il n'aurait pas eu de peine à le faire. C'est ce qu'a dit le député de la Haute-Saône, qui a dit qu'il n'aurait pas eu de peine à le faire. C'est ce qu'a dit le député de la Haute-Saône, qui a dit qu'il n'aurait pas eu de peine à le faire.

an-Noël Cordoux vient par IR
à travers le ROUX SUPERION

Sénatoriales : Jean-Noël Cardoux
informat@officelibrary.com

Candidat aux élections sénatoriales du dimanche 24 septembre prochain, Jean-Noël Cordeux (U) suit couramment dans le train à d'autres Indes, et notamment celui du président du conseil départemental, Hugues Souzy, lui aussi LR. Raison pour laquelle M. Cordeux tient à rappeler le récent communiqué de presse du président de la Fédération des Républicains du Loiret et député-maire de Montargis, Jean-Pierre Dore. Celui-ci écrit clairement que « le bureau politique départemental des Républicains du Loiret confirme que l'investiture officielle des Républicains pour ces élections sénatoriales a été accordée et seulement... à la liste conduite par Jean-Noël Cordeux et Marcel Sevogre ».

Une investiture en bonne et due forme, mais aussi bannière du président LR du Sénat, Gérard Larcher, le fils de la Sange à Sully-sur-Loire, chef de Jean-Noël Cordeux. Du lourd en terme de campagne électorale.